

Les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant



Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions

La fiche de liaison vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficié pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.



Elle est accessible depuis votre **dossier Parcoursup (rubrique profil/handicap)** et vous pouvez la renseigner à tout moment. Si vous l'aviez déjà renseignée au moment de la formulation de vos vœux, vous devez terminer de la compléter une fois que vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix.



Une fois complétée, vous pouvez demander à Parcoursup de la transmettre automatiquement au référent handicap de l'établissement.

Grâce à la **fiche de liaison**, le référent handicap pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.



N'hésitez pas à contacter le **référent handicap** si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié. Vous retrouvez ses coordonnées sur la fiche de présentation de la formation.

Échanger avec le référent handicap, c'est préparer dans les meilleures conditions votre accueil à la rentrée.



Demander le réexamen de son dossier, en faisant une demande motivée au recteur

Parcoursup vous aide à accéder à la formation adaptée à votre besoin particulier.

Un **droit au réexamen** spécifique vous est ouvert pour vous permettre de faire valoir votre situation particulière pour être inscrit dans un établissement déterminé.

Dans quels cas ?

1^{er}
juin

À partir du 1^{er} juin, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation / vos besoins particuliers, ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux.

1^{er}
juillet

À partir du 1^{er} juillet, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission adaptée à vos besoins particuliers et à votre situation.

Comment faire ?

Sollicitez la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie, pour faire valoir votre situation particulière (besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport, etc.), explicitée par des éléments précis, en envoyant :



Un message via la rubrique contact de votre dossier Parcoursup,



ou un courrier postal adressé au recteur de la région académique.

Comment la CAES étudie les dossiers ?

Elle étudie votre demande d'inscription en fonction de vos besoins et de votre situation.



Si vous avez renseigné votre fiche de liaison, elle en prend connaissance (cette fiche n'est pas obligatoire).



La CAES peut vous demander des justificatifs et appréciera les circonstances exceptionnelles que vous avez explicitées et qui justifient une inscription dans un établissement situé dans une zone déterminée.

Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.